

November 2012

Groupe de travail B – Lutte

Compostage et méthanisation de néophytes envahissantes



Texte convenu avec l'Association suisse des installations de compostage et de méthanisation (ASIC)

Ce tableau indique de quelle façon il faut composter ou méthaniser les diverses parties des néophytes envahissantes mentionnées dans l'annexe 2 de l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE). Il s'agit d'un consensus interne qui sert de référence aux fiches pratiques destinées aux groupes cibles (horticulture, cantons, communes et privés). Le devoir de diligence selon l'art. 6 doit toujours être respecté.

TYPE D'ACTIVITE		I	II	III	IV	V
1. Laisser au sol, déposer en lisière de forêt ou au bord d'un cours d'eau, etc.		Non	Non	Non	Non	Non
2. Compostage décentralisé (p. ex. jardins collectifs, quartiers)		Oui	Oui	Non	Non	Non
3. Compostage en bord de champs		Oui	Oui	Non*	Non	Non
4. Traitement sur place de compostage		Oui	Oui	Oui	Non	Non
5. Compostage en box		Oui	Oui	Oui	Oui**	Non
6. Co-méthanisation	6a) sans phase d'hygiénisation	Oui	Oui	Non	Non	Non
	6b) avec phase d'hygiénisation	Oui	Oui	Oui	Non	Non
7. Méthanisation de matières solides (thermophile)		Oui	Oui	Oui	Oui**	Non
8. Usines d'incinération des ordures ménagères		Oui	Oui	Oui	Recommandé	Obligation

- I. Toutes les parties de néophytes non mentionnées dans les catégories II, III, IV et V.
- II. Matériel aérien non en mesure de se reproduire (donc avant la floraison) tel que les feuilles et les tiges de toutes les néophytes selon l'annexe 2 ODE, à l'exception de l'ambrosie et des renouées asiatiques.
- III. Matériel en mesure de se reproduire, tel que les graines et les fruits des plantes suivantes (annexe 2 ODE): solidages américains, berce du Caucase, impatience glanduleuse, sumac, séneçon du Cap, orpin de Helms, hydrocotyle fausse-renoncule, jussies sud-américaines, élodée de Nuttall et renouées asiatiques, ainsi que les tiges des renouées asiatiques.
- IV. Racines et rhizomes (souches comprises) des plantes suivantes: sumac, renouées asiatiques et souchet comestible.
- V. Ambrosie (toutes les parties).

* Cette indication vaut pour le matériel issu de la lutte ciblée contre les néophytes et non pour le compostage habituel en bordure de champ (à condition que les produits de la fauche ne contiennent que peu de néophytes).

** Pour que le compostage ou la méthanisation de racines et de rhizomes fonctionne, il faut d'abord les broyer et le mélange ne doit contenir pratiquement aucun matériel anorganique. Il n'est pas recommandé de composter les renouées asiatiques en bordure de champ.